

n° 83

Jean au Panthéon du sport... Le SNAPS en deuil.

Jean Boiteux est parti tragiquement le 12 avril dernier, plongeant tous les « snapsiens » dans une profonde tristesse.

Jean avait le sport à cœur. Il a joué, à lui seul et tout au long de sa vie, tous les rôles de cette fantastique aventure humaine, notamment en tant qu'athlète, entraîneur, CTR, dirigeant, syndicaliste.

Jean était franc, direct, carré, honnête, rigoureux, droit... Une sacrée personnalité dotée d'une stature impressionnante. Derrière une humilité sans fausse modestie, sa prestance imposait le respect tout en annihilant naturellement, chez ses interlocuteurs, toute velléité d'arrogance ou de prétention.

Le SNAPS était une de tes familles. Tu étais déjà présent lors de la création du GNCTJS⁽¹⁾ en 69 et toujours trésorier de la section Aquitaine du SNAPS jusqu'à ce triste 12 avril. En tant que secrétaire général de 81 à 96, tu as écrit la plus longue page de notre histoire, sûrement la plus belle avec la création du corps des professeurs de sport en 85. Corps que tu n'as jamais pu intégrer en raison de modalités d'intégration trop défavorables... quand syndicalisme rime avec altruisme!

Comment ne pas se reconnaître dans tes propos concluant notre congrès de 84:

« Certes nous ne nous battons pas seulement pour nous ici présents mais aussi pour ceux qui viendront après et c'est justement pour cela qu'il faut être vigilant, ne pas se laisser entraîner par démagogie, mais faire en sorte que notre syndicat soit fort, écouté, proposer des solutions constructives et non négatives pour le bien du sport français... A nous d'être encore plus rigoureux, plus percutants dans nos actions et revendications à choisir avec bon escient, en étant persuadés que nous représentons un pouvoir technique apprécié de tous. »

Merci pour toujours.



Jean Paul Krumbholz



SOMMAIRE

n° 83

Actualité.....	03 - 07
<i>Le groupe de travail sur les CT relancé.....</i>	<i>03 - 05</i>
<i>Notre plus grand champion nous a quitté.....</i>	<i>06 - 07</i>
Congrès national	08 - 21
<i>Le déroulement du congrès</i>	<i>08 - 09</i>
<i>Complément au rapport financier.....</i>	<i>10</i>
<i>Dans le prolongement du rapport d'activité.....</i>	<i>11 - 12</i>
<i>Les votes du congrès.....</i>	<i>13</i>
<i>Le nouveau conseil national.....</i>	<i>14 - 15</i>
<i>La photo des congressistes.....</i>	<i>16</i>
<i>Motion N°1 - l'évolution de notre fonctionnement syndical.....</i>	<i>17</i>
<i>Motion N°2 - Une vision d'avenir dans la tempête.....</i>	<i>18 - 19</i>
<i>Le nouveau bureau national</i>	<i>20</i>
<i>Témoignage de congressiste.....</i>	<i>21</i>
Corpo.....	22 - 28
<i>Sous le signe de l'expertise et de la performance sportive</i>	<i>22 - 23</i>
<i>Le ministère de la santé et des sports condamné</i>	<i>24</i>
<i>À propos des CAP</i>	<i>25 - 28</i>
Adhésion.....	29 - 31
<i>Pourquoi adhérer ?</i>	<i>29</i>
<i>Bulletin d'adhésion</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	<i>31</i>
Vos interlocuteurs	32



SNAPS Infos n° 83

Directeur de la publication : Jean-Paul Krumbholz

Rédacteur en chef : Franck Baude

Collectif de rédaction : Franck Baude, Joël Colchen, Daniel Gaime, Jean Paul Krumbholz, Claude Lernould

Relecture : Daniel Gaime, Claude Lernould

Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime, Carolle Andraca, Laurence Benezit.

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL

Prix du n° : 3,81 euros - **Abonnement :** 15,24 euros

Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Tel : 01 58 10 06 53/54

Courriel : snaps@unsa-education.org

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



Le groupe de travail sur les CT relancé. L'administration « secouée » par le rapport Bocquet a enfin reposé correctement le débat qui engage dorénavant l'avenir de tous les PTP sport.

Le premier projet de mise en application de la RGPP2, rédigé par un IGAS totalement étranger au monde sportif, qui partait de la « privatisation » des CT pour aboutir à la suppression du SES et de ses personnels, a été sagement enterré par la Présidence de la République.

Deux questions restent en suspend :

- comment un rapport unanimement condamné par le SES (prise de position claire de Rama Yade), le monde sportif (l'AG 2010 du CNOSF a enfin adopté une motion de soutien aux CT) et bien entendu tous les syndicats a-t-il pu voir le jour ?
- la RGPP2 n'a pas disparu et son objectif quantifié de suppression de postes est maintenu. Les arbitrages seraient attendus courant juin 2010. Sur qui ou quoi va s'abattre le couperet ?

Cet électrochoc a manifestement interrogé la direction des sports, qui a enfin mis en place un réel groupe de travail, intégrant, comme nous l'avait promis R Yade, les syndicats représentatifs des PTP sport. À l'issue des deux premières réunions (31/03 et 10/05/10), le cadre du débat semble dorénavant clair et précisé.

Partant du principe qu'il fallait rester dans le cadre du décret 2005-1718 relatif aux missions de CTS, le groupe de travail a recentré le débat autour de trois objectifs :

- la réforme du concours de PS et CTPS (masterisation, option unique, nombre et type d'épreuves) ;
- l'évolution de formation initiale et continue des PTP sport ;
- la modernisation des contrats PO/HN (clarification et revalorisation) comprenant un volet spécifique DTN (corps d'accueil et reconversion). Ce dernier point étant très étroitement lié à la poursuite de la constitution du corps de CTPS.

Un débat possible malgré la RGPP2

Après l'enterrement du rapport « Bocquet », le principe du retour de balancier aurait abouti à l'engagement ministériel de non-suppression de poste de CT dans le cadre de la RGPP2. Si le danger semble provisoirement écarté vis-à-vis des CT, ce n'est nullement le cas des CAS et formateurs.

Le SNAPS, qui continue à dénoncer les suppressions doctrinaires de postes de la RGPP, a décidé de participer au groupe de travail, afin de ne pas laisser les « autres » discuter seuls de notre avenir.

Position renforcée par le choix du directeur des sports, accepté par l'intégralité des participants, de ne pas modifier, en ces temps « rgppesques », le décret 2005-1718 relatif à l'exercice des missions de CTS auprès des fédérations sportives.

Le recrutement et le métier de PTP sport au centre du débat

Comme le SNAPS l'avait dénoncé précédemment, un débat uniquement centré sur les CT n'avait pas beaucoup de sens. Leur avenir est

lié à la structuration ministérielle⁽¹⁾ et à la gestion globale des PTP sport.

Fort de cette évidence et en tenant compte de :

- la revendication des syndicats et du monde sportif en faveur de la suppression des options CAS et CTS au sein du concours de PS ;
- la masterisation en cours du recrutement des corps du MEN, notamment les professeurs et agrégés d'EPS ;

le débat s'est essentiellement re-

¹- Cf. motion adoptée par le congrès du SNAPS revendiquant la création d'un grand ministère du sport.



centré sur le recrutement et la formation de tous les PTP sport du SES.

La masterisation en bonne voie L'INSEP sur le pont

La logique consistant à maintenir les corps de PS et CTPS, en raison de leurs missions exclusivement techniques et pédagogiques, dans un parallélisme de forme avec ceux des enseignants du MEN s'est imposée fort logiquement et naturellement.

La masterisation, telle qu'elle est envisagée à l'EN, consiste à permettre aux titulaires d'un M1 de se présenter durant l'année de M2

au concours de professeur certifié (organisé vraisemblablement durant le 1^{er} trimestre de l'année civile). Le bénéfice du concours n'étant acquis qu'aux lauréats qui valident leur M2 dans les deux années qui suivent leur réussite au concours (au-delà les lauréats du concours en perdent le bénéfice).

Contrairement à ce qui se fait à l'EN (licence STAPS et master indifférencié), le groupe de travail a souhaité que l'exigence de diplôme pour se présenter au futur concours de PS soit obligatoirement un master APS.

Dans ce cadre, l'INSEP, fort de son nouveau statut de « grand établissement », est chargé de travailler à la création d'un master « spécifique » sport délivré par le ministre chargé des sports. Cette spécificité devant s'entendre comme d'une part préparatoire au futur concours de PS et d'autre part centré sur les compétences attendues d'un expert technique et pédagogique d'une discipline sportive.

Le SNAPS a également souhaité que ce master permette :

- aux titulaires d'un BEES ou d'un DES d'obtenir le concours en 2 ans (M1 et M2) ;
- aux titulaires d'un M1 STAPS, qui se destinent au PS, d'intégrer directement en M2.

Le nouveau PS unique (fin des options CAS et CTS)

La suppression des options CAS et CTS au profit d'un recrutement centré sur l'expertise et la maîtrise technique



La suppression des options CAS et CTS au profit d'un recrutement centré sur l'expertise et la maîtrise technique

Le groupe de travail propose de retenir l'hypothèse de l'ouverture d'un concours par discipline sportive (chaque discipline se voit attribuer un nombre de postes). Aucun lauréat n'ayant l'assurance d'être nommé sur la fonction de son choix, leur affectation respective pourrait se faire en croisant les trois critères suivants :

- desiderata du lauréat ;
- ordre de mérite (classement dans le concours) ;

- proposition du DTN sur les fonctions de CT.

Comme aujourd'hui l'affectation d'un lauréat sur l'une ou l'autre des fonctions de PS n'interdit rien vis-à-vis d'une mobilité future.

Réduction du nombre d'épreuves au concours de PS

Imposée par l'administration pour des raisons budgétaires, la réduction du nombre d'épreuves au concours de PS est l'occasion de se pencher sur les critères à prendre en compte pour recruter les meilleurs PS possibles.

Le SNAPS s'est clairement positionné en faveur de critères permettant de discriminer les candidats au regard de leurs compétences techniques et pédagogiques disciplinaires. L'obligation d'obtention d'un M2 permettant par ailleurs de garantir un niveau de culture générale élevé.

Le bureau des concours de la DRH des ministères dits sociaux a proposé une maquette de nouvel arrêté du concours. Le groupe de travail a donné un avis favorable à l'architecture globale. Le contenu de chaque épreuve devant être affiné.

Le nouveau concours comprendrait deux épreuves d'admissibilité (écrites) :

- une note de synthèse à partir d'un cas concret ;
- l'élaboration d'un dispositif sportif de développement, de formation ou d'entraînement.

et trois épreuves d'admission :

- une épreuve orale de langue ;
- une épreuve sur la base d'un dossier RAEP (exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury) ;
- une épreuve technico-pédagogique (analyse vidéo, intervention pédagogique et entretien).



La formation initiale et continue : La révolution !

Il apparaît évident à la majorité des membres du groupe de travail que la masterisation va révolutionner l'organisation de la formation initiale et continue des PTP sport du SES.

Pour notre syndicat, une nouvelle logique se profile :

- le titulaire du M2 devra maîtriser les fondamentaux théoriques et leurs applications concrètes du métier de professeur de sport (formation en alternance durant le master avec le monde sportif, éventuellement dans le cadre élargi d'une DTN),
- l'année de stage sera centrée sur la maîtrise de la fonction (CT, CAS ou formateur) et de son contexte spécifique (formation allégée et centrée sur l'action en responsabilité, facilitant l'entrée en fonction du PTP);
- la formation continue permettra d'une part l'approfondissement des compétences et l'acquisition de nouvelles et d'autre part la découverte voire la maîtrise des autres fonctions du métier de PS (développer l'expertise et/ou préparer à la mobilité).

Pour réussir cette évolution, le cloisonnement actuel des responsabilités doit être revu, au profit d'une tête de réseau (ex.: INSEP), de manière à rendre cohérent et opérationnel l'ensemble.

Rénovation des contrats PO/HN

Après l'étude de différentes hypothèses, le groupe de travail a souhaité ne pas modifier le statut actuel des entraîneurs nationaux et DTN :

- les missions de DTN et EN sont définies par le décret 2005-1718 relatif aux missions de CTS;
- la position administrative est le détachement sur contrat PO/HN.

Toutefois, le groupe de travail propose de rénover ces contrats de manière à permettre :

- la clarification de leur situation en intégrant les primes qui transitent par les fédérations dans la rémunération principale;
- la réévaluation de cette rémunération.

Le SNAPS, qui souhaite cette rénovation, a rappelé, en parallèle, l'engagement de Rama YADE à réévaluer dès l'année 2010 les indemnités de sujétions spéciales des PS et CTPS.

Surface du corps des CTPS

Le groupe de travail, sur proposition du SNAPS et en réponse à l'interrogation de l'ASDTN concernant leur reclassement problématique, a proposé à l'administration :

- d'ouvrir un nombre de poste conséquent de CTPS, ce qui permettrait au DTN en activité d'intégrer, en fonction de leur ancienneté, ce corps sans compromettre les possibilités d'accès des autres PTP sport;

- de créer un grade⁽²⁾ « fonctionnel » ou « à accès fonctionnel » à ce corps permettant à certains CTPS d'accéder à la hors échelle B.

JP Krumbholz

La volonté ministérielle, si elle se confirme, de maîtriser et réformer (suppression des options CAS et CTS) le concours de PS et le soutien réafficher du CNOSF envers les CT sont de nature à envisager la préservation de notre métier et de nos missions, malgré les phases successives de la RGPP.

Ces évolutions ont relancé un groupe de travail CT bien mal parti.

Il faut maintenant aller plus loin et réfléchir aux organisations et conditions qui garantiront que chaque PTP sport, quelle que soit son affectation, se voit bien confier les missions techniques et pédagogiques pour lesquelles il a été formé et recruté.

Ces missions, en faveur du service public du sport, peuvent être le cas échéant totalement indépendantes du service de rattachement de l'agent, notamment lorsqu'elles s'exercent auprès d'opérateurs extérieurs à ce service (CREPS, fédération, club, collectivité, etc.).

L'avenir de l'unité des PTP sport, mais également d'un département ministériel en charge du sport est à ce prix.

En effet, notre très haute technicité, encore renforcée par la masterisation du recrutement des PS, n'est pas fongible dans la transversalité interministérielle.

2 - Ces grades sont accessibles par liste d'aptitude aux titulaires d'un corps qui occupent certaines responsabilités ou fonctions spécifiques.



Notre plus grand champion nous a quittés. Jean a marqué de manière indélébile le SNAPS en lui donnant ses lettres de noblesse

Jean BOITEUX, champion olympique en 1952 à Helsinki et secrétaire général du SNAPS de 1981 à 1996, est décédé stupidement le 12 avril dernier. Tous ceux qui le connaissaient, l'appréciaient et, au-delà de leur tristesse, continuent et continueront à le voir. Sa présence et sa présence ne peuvent s'oublier...

Afin de continuer à déambuler à ses côtés, voici résumé en quelques lignes son histoire d'amour et de fidélité avec son syndicat et sa fonction de CTR.

Merci à René SCHOCH, autre figure historique du SNAPS, qui nous reçut chez lui à Caluire en compagnie de sa charmante épouse, afin d'évoquer la carrière de Jean.

Que ceux qui peuvent rectifier les erreurs et manques qui ne manqueront d'apparaître dans ce rapide historique n'hésitent pas à nous écrire... cela nous permettra de continuer à voyager au côté de Jean.

L'or aux JO d'Helsinki

La France découvre le 30 juillet 1952 ce jeune homme de 19 ans, qui gagne la première médaille d'or de l'histoire de la natation française sur 400 m nage libre.

L'image de son père le rejoignant dans la piscine à l'issue de sa victoire a fait le tour du monde et contribue toujours à immortaliser cet instant.

Les JO de Melbourne Le tournant professionnel

Ce n'est pas le résultat, pourtant très honorable, que l'on retiendra (Jean termine 6^e du 1 500 m), mais

l'importance que ces JO ont jouée dans la carrière professionnelle de Jean.

Déjà instructeur d'EPS contractuel de l'État avant les JO, Jean est nommé CTR de natation à Bordeaux le 1^{er} janvier 1957.

Il restera fidèle à cette affectation jusqu'à son départ en retraite en 1998.

Les 1^{ères} velléités syndicales

Lors du premier regroupement des CT de natation du 20 au 24/03/57 à l'INSEP, parmi les 5 CT concernés, René Schoch (nommé le 1/10/56) et Jean évoque immédiatement la création d'une organisation corpo.

Création du statut d'emploi de CTP

En 1963, le cadre d'emploi contractuel de Conseiller Technique et Pédagogique est créé. Jean intégrera ce cadre d'emploi jusqu'à sa retraite.

Ce cadre permettra également à Marceau CRESPIN, directeur des sports, de recruter massivement de nouveaux CTR, dont le nombre « explosera » dans les années 60 (d'autres étaient maîtres auxiliaires, professeurs ou maîtres d'EPS).

Quelques collègues relèvent toujours de ce cadre d'emploi, qui a permis à beaucoup d'entre nous de devenir PTP sport ou jeunesse sans être fonctionnaire et d'intégrer ultérieurement le corps des PS ou des CEPJ.

La 1^{ère} structure Le GNCTJS

Après avoir « tangenté », au travers de sections « non scolaire » les syndicats des professeurs et maîtres d'EPS affiliés à la FEN, un certain nombre de CT, dont Jean et René, créent le Groupement National des





Cadres Techniques de la Jeunesse et des Sports en 1969. L'ancêtre du SNAPS est né.

Le 1^{er} syndicat Le SGNCTJS

En 1977, après de nombreuses hésitations (tentative de création à Lille dès 1971), le SGNCTJS devient syndicat sous le sigle Syndicat du Groupement National des Cadres Techniques de la Jeunesse et des Sports. Raymond CRESTE en devient le premier « président ».

Jean BOITEUX secrétaire général du SNCTJS

En 1981, lors d'une AG extraordinaire tenue les 5 et 6/10/81, le syndicat supprime la référence à l'ancien « groupement » et devient le Syndicat National des Cadres Techniques de la Jeunesse et des Sports. Jean est élu « secrétaire général » du SNCTJS.

La revendication de la création d'un corps pour les CT prend une ampleur particulière après le départ des enseignants d'EPS pour l'éducation nationale.

Nouveau nom le SNPS

L'AG du SNCTJS, qui se déroule à Bordeaux du 2 au 4/05/84 décide, par anticipation de la création du corps des PS, de changer de nom pour devenir le Syndicat National

des Professeurs de Sport. Jean est réélu secrétaire général.

Création du Professorat de Sport

Le décret 85-720 du 10/07/85 crée le corps des PS consacrant plus de 10 ans de lutte. Les conditions d'intégration des personnels contractuels, notamment les CTP, sont très défavorables.

Un rapprochement avec le Syndicat National des Services d'Animation Sportive (SNSAS, syndicat « Mangin » représentant les CAS) est envisagé.

Fusion du SNPS et du SNSAS au sein du SNPSCTJS

L'AG constitutive du Syndicat National des Professeurs de Sport et des Cadres Techniques de la Jeunesse et des Sports, regroupant le SNPS et SNAS, se déroule le 30/10/86. Jean en devient le 1^{er} secrétaire général.

Création du SNAPS et intégration au sein de la FEN

Le congrès du SNPSCT de 1989, qui se déroule à Besançon, vote l'affiliation à la FEN et la fusion avec le Syndicat National des Techniciens du Sport (SNTS, syndicat « Mayer » déjà affilié à la FEN).

Le nouveau syndicat prend le nom de Syndicat National des Activités Physiques et Sportives (nom qui perdure encore aujourd'hui). Jean en devient le 1^{er} secrétaire général.

Création de la HC des PS

Le décret 90-694 du 24/07/90 crée la hors classe des PS. Cette avancée

ouvre la porte à la revendication d'une agrégation sport.

Jean participe au « sauvetage » des CT lors des JO d'Atlanta

En 1996, Jean, proche de la retraite, cède son poste de SG du SNAPS à Lucien THOMAS.

Invité au JO d'Atlanta par un équipementier qui avait utilisé son image sans autorisation, Jean reprend du service pour interpellé de vive voix le ministre de l'époque et demander l'arrêt du projet de « privatisation » des CT.

Son action combinée avec la très forte mobilisation du mouvement sportif obtient le retrait du projet.



Jean part en retraite sans avoir intégré le corps des CTPS

En 1998, Jean prend sa retraite en tant que CTP 1^{ère} catégorie sans avoir pu intégrer le corps des PS en raison de conditions de reclassement indignes.

La 1^{ère} promotion des CTPS baptisée « Jean BOITEUX »

En 2004, le SNAPS baptise la 1^{ère} promotion des CTPS, corps créé par le décret 2004-272 du 24/03/04, promotion « Jean BOITEUX ».

Jean, par humilité, ne répondra jamais à la demande d'acceptation que le SNAPS lui avait adressée.

Jean Paul Krumbholz

Jean nous a quittés le 12 avril 2010, alors qu'il occupait toujours la fonction de trésorier de la section Aquitaine du SNAPS. Nous attendions également sa réponse concernant sa participation à notre congrès (Lille du 17 au 20 mai 2010). Congrès qu'il ne manquait que très rarement...



Le déroulé du congrès en Nord Pas de Calais...

L'édition 2010 de notre congrès n'aura pas, pour l'occasion, battu le record de participation établi deux ans plus tôt à Font Romeu. Ce sont toutefois une petite cinquantaine de nos adhérents mandatés ou invités qui se sont retrouvés au Creps de Wattignies pour faire le point sur nos préoccupations et les dossiers en cours et participer aux travaux en commissions visant à établir nos nouveaux mandats.



Un excellent climat de travail :

Orchestré par Vincent Lavallez, le secrétaire régional organisateur et son équipe, ce congrès a bénéficié, dans un climat printanier, d'une ambiance studieuse, somme toute en parfaite congruence avec le souci de ne rien manquer quant à l'évolution accélérée en ces temps de RGPP de nos services et de nos missions.

Accueillis sur le site par le directeur d'établissement, les congressistes ont d'emblée pu mesurer à ses propos les difficiles challenges que doivent relever nos établissements et l'exercice financier périlleux auxquels nos CREPS « survivants » sont confrontés.

Alors que nos retraités, particulièrement heureux de se retrouver en terre nordiste vauquaient à leur programme, les congressistes ont fait le bilan du mandat 2008/2010.

Un large consensus :

Après que Claude Lernould ait présenté le bilan d'activité des deux années écoulées et brossé le cadre des défis passés et à venir pour notre profession, le rapport financier et le rapport des commissaires aux comptes ont été présentés par Jean Michel GEHIN. Le congrès a ainsi pu entendre clairement nos préoccupations quant à la bonne gestion financière de notre institution et un débat s'est amorcé sur l'évolution du montant de nos co-

tisations. En bons gestionnaires, nos mandants ont souhaité différer en fin de congrès le vote sur l'évolution de celles-ci afin de pouvoir avoir un meilleur éclairage sur nos perspectives et nos charges.

A l'évocation du résultat des votes de nos adhérents, on remarquera de façon très claire la confiance accordée sur ces aspects à l'équipe sortante, les rapports d'activité et financier étant adoptés positivement avec respectivement, 95,7 % et 93,8 % des voix. Jean Michel Gehin en profita pour remercier Stéphane Passard pour son excellent passage de témoin lors de l'exercice comptable précédent et mit en exergue notre devoir de prudence lié au vieillissement de nos adhérents et à l'augmentation de nos charges (loyer du siège).

Une prime aux sortants :

Après que le bureau sortant ait pris part aux échanges avec les congressistes, suite aux questions préalables qui avaient été soumises par les assemblées régionales, les résultats des votes nominatifs pour le renouvellement statutaire de la moitié du conseil national n'ont pas réservé de grande surprise. Bien que 16 candidats se soient déclarés pour les 12 postes à pourvoir, ce vote aura clairement été une prime au conseil sortant puisque tous ceux qui se représentaient aux suffrages furent élus, accompagnés



par une nouvelle figure féminine en la personne de Marie Isabelle Lamarque. De ce nouveau conseil national sortit très logiquement un bureau 2010/2012 reconduit dans sa très grande majorité par ses pairs, à l'exception d'Alain Jehanne qui a souhaité passer la main. C'est donc la bretonne Marie Annick Maus qui a rejoint le nouveau bureau.



Claude LERNOULD a passé la main :

Il avait dit qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat, soucieux de pouvoir effectuer un retour vers des missions de PTP sport. Cela aurait bientôt fait pour Claude une décennie de fonctionnement totalement dévoué à notre institution et il a tenu sa parole. A l'unanimité du Conseil National, Jean-Paul Krumholz renoue donc avec la mission de secrétaire général du SNAPS. Un nouveau challenge pour celui qui occupa cette fonction sans interruption dans l'intervalle compris entre le congrès de Rennes en 2000 et celui d'Aix en Provence (2006).

La visite de Patrick Gonthier :

Manifestant toujours un intérêt marqué pour nos travaux, le secrétaire général de l'UNSA-Education est venu à Wattignies actualiser les informations quant aux challenges actuels du syndicalisme en général

et de l'UNSA-Education plus particulièrement.

Au-delà des précisions apportées sur notre nouveau champ de représentation dans le cadre de l'appartenance à un ministère élargi à la santé, il a pu répondre aux questions des participants.

Un programme de convivialité apprécié :

Profitant de l'hospitalité d'une région experte en ce domaine, la visite du vieux Lille et une réception de l'ensemble du congrès dans les salons de la Mairie de Lille ont été un moment de détente apprécié par tous. Cet après-midi a précédé la traditionnelle soirée conviviale qui s'est, pour l'occasion, déroulée dans le cadre majestueux du grand stade de Liévin. L'occasion, bien sûr, de remercier pour leur contribution les membres sortants du bureau et de congratuler les secrétaires généraux sortant et entrant. Et d'avoir tous aussi une pensée émue pour Jean Boiteux qui aurait sûrement beaucoup aimé être encore avec nous pour l'occasion.

Des motions porteuses d'avenir :

Si le premier thème relatif à l'évolution de notre paysage syndical ne fit pas l'objet d'un débat acharné, tant les aspects pratiques qui



y sont liés appartiennent à notre quotidien de militant, le thème relatif au devenir de nos institutions mobilisa fortement les congressistes, au point de les emmener dans un débordement horaire que certains vécurent comme une déception. La motion adoptée restera toutefois comme l'une des plus fortes et les plus ambitieuses que nous ayons adoptées ces dernières années (voir par ailleurs).

Elle symbolise en cela un congrès qui aura été à la charnière de deux temps importants : Un nouvel élan donné à vos représentants et la certitude que, sans une initiative forte en faveur de la spécificité du sport et de sa mission de service public, le périmètre de nos missions est d'ores et déjà au cœur de la tempête.

Joel Colchen





Complément au rapport financier pour les exercices 2008 et 2009

Rapport de la commission de contrôle des comptes

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons procédé les 18 et 19 mars 2010 à PARIS à l'examen des comptes des exercices 2008 et 2009.

Nous avons pu constater la très bonne tenue générale de la comptabilité (grand livre et journaux, factures et relevés bancaires) prenant en compte les recettes et les dépenses effectives; le grand-livre comptable est parfaitement concordant avec les relevés de chèques et virements sur les années 2008 et 2009.

Les pièces justificatives sont numérotées et classées, permettant une vérification rapide et sans difficulté des éléments de comptabilité. En réponse à nos questions, toutes les précisions complémentaires utiles nous ont été fournies.

En conséquence, et en vue des pièces présentées, nous attestons que les comptes du SNAPS sont réguliers et sincères et que les informations données dans le rapport du trésorier national sont conformes aux pièces comptables;

Nous engageons le congrès national à donner quitus au trésorier national pour sa gestion des comptes des exercices 2008 et 2009.

Les membres de la commission
Michèle Leclercq
André Perrot.

Complément au rapport financier :

Le rapport financier présenté en séance plénière a été adopté à l'unanimité. Les remerciements sont adressés à Stéphane Passard qui a assuré les missions de trésorier jusqu'au 1er septembre 2009 ainsi que la transition nécessaire. Le « quitus » et les félicitations lui reviennent donc de fait ! Merci Stéphane pour cet excellent travail !

Le congrès national réuni à Wattignies a également décidé, à l'unanimité des votants, d'augmenter le montant des cotisations pour 2011 de 5 %, suivant en cela le rythme adopté depuis plusieurs congrès, puisque les dernières revalorisations avaient été effectuées à Toulouse à 2002 (+8 %), et à Aix en Provence en 2006 (+5 %).

Le montant de nos cotisations reste ainsi à un niveau très acceptable surtout si l'on compare aux tarifs proposés par les organisations syndicales du secteur.

Les budgets des années 2010 et 2011 font et feront l'objet d'efforts particuliers :

- rigueur dans la gestion des postes de dépenses,
- soutien et dynamisation des régions, (la ristourne reste inchangée à 15 € par an et par syndiqué),
- effort de syndicalisation envers nos jeunes collègues.

Le trésorier national
Jean-Michel Gehin.





Dans le prolongement du rapport d'activité 2008-2010...

La phase « RGPP 2 » devrait préserver la position spécifique des personnels techniques et pédagogiques qui exercent une mission de CTS auprès du mouvement sportif⁽¹⁾, lequel s'est enfin clairement positionné en faveur du maintien d'un système qui a très largement fait ses preuves. C'est donc dorénavant la mise en œuvre de la REATE et la réforme du réseau de nos établissements qui va impacter puissamment l'avenir du métier de l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques⁽²⁾ lesquels constituent la cheville ouvrière du service public national du sport.

De la mise en place de la REATE

Les effets de superstructure des ministères dits « sociaux » comme les échos qui remontent de nombre de directions départementales interministérielles en charge de la « cohésion sociale » illustrent bien comment l'organisation des structures surdétermine la politique mise en œuvre. Ainsi, au bout de six mois d'exercice et au-delà de quelques fiches de postes ou tranchièrément déviantes, nombreux sont les témoignages de collègues qui, pour l'instant à la marge, sous couvert d'urgence ou de manière ordinaire, sont sollicités au titre du logement social, du contrôle dans des domaines divers et variés ou d'activités logistiques diverses... *« Il faut bien répondre aux besoins des usagers en matière de sécurité et de soulagement de la misère... créer des transversalités, de la cohésion dans le service, harmoniser les conditions de travail... »*.

Nous avons pour l'heure échappé à un grand ministère de « l'identité nationale et de la cohésion sociale » qui aurait pu être délocalisé à Vichy comme l'ENA le fut à Strasbourg... Mais nous avons touché les limites de « la Santé » et nous ne renonce-

rons pas à valoriser notre vocation éducative à travers une organisation ministérielle qui prenne réellement en compte le sport au-delà du seul haut niveau!

Si les arbitrages interministériels ont jusqu'ici fait la part belle aux appétits de préfets en quête de bons petits soldats, nous ne renoncerons pas à inverser la tendance d'une « factotumisation » qui ne



peut que déqualifier des spécialistes de la pédagogie du sport, car « bon à tout » se traduit bien souvent au final par « propre à rien »! Le combat se mène à la base, à l'initiative des acteurs concernés, avec le soutien des outils⁽³⁾ du SNAPS, de ses correspondants locaux et parfois d'interventions nationales. Il se poursuit parallèlement dans

l'action nationale, car nous n'avons pas plus renoncé au rapatriement de tous les collègues sur une affectation administrative à l'échelon régional, qu'à sortir de la tutelle inepte et stérile du ministère de la santé, laquelle est « justifiée » par la tarte à la crème que représente la « cohésion sociale ». C'est ainsi, en toute logique, que notre congrès vient de lancer résolument une piste prospective destinée à reconquérir un ministère de plein exercice conforté au-delà de la taille critique et ancré institutionnellement dans le champ éducatif⁽²⁾...

De l'avenir d'un métier spécifique

Le développement maîtrisé⁽³⁾ du sport relève de la responsabilité éducatrice de l'État et répond à l'expression de besoins sociaux croissants, aussi notre métier très spécifique répond-il plus que jamais à une utilité sociale. Pourtant, les conditions d'une dérive accélérée de nos missions statutaires sont plus que jamais réunies dans les nouveaux services interministériels dédiés notamment à la cohésion sociale: du technico-pédagogiques vers le technico-administratif et le contrôle, puis vers

1- Fiche technique sur les conditions réglementaires d'exercice de nos missions statutaires, méthodologie du contrat d'objectif, etc.

2- Cf. Motion de congrès en pages 18 et 19

3- Pour ne pas dire durable...



Le contrôle administratif tout court et en fin de parcours, et dans la logique de la bourse de l'emploi public, vers la sortie du champ du sport...

Il est donc urgent de recentrer la ressource rare que constituent les moyens humains spécifiquement recrutés pour la promotion de la politique publique du sport, sur les missions statutaires qui sont les siennes.

Des missions qui, au-delà du niveau de culture générale, nécessitent de renforcer l'expertise sportive dans le recrutement de tous les professeurs de sport. On n'est pas excellent en sport en général, on est excellent dans un sport ! L'ensemble des acteurs concernés l'a aujourd'hui compris puisque l'administration travaille enfin dans le consensus à une réforme des concours de recrutement des Professeurs de sport centrée autour de l'expertise disciplinaire.

Cette évolution constitue un axe majeur pour le développement d'un métier qui n'a de pertinence et donc d'avenir que dans la technicité particulière qui lui permet de répondre aux besoins spécifiques exprimés par les acteurs du sport. Des besoins qui évoluent du fait de la professionnalisation de l'offre de

pratique sportive et de l'élévation

constante du niveau d'encadrement professionnel et bénévole.

C'est la raison pour laquelle notre métier, quelle que soit la fonction dans laquelle il s'exprime⁽⁴⁾, requière et développe une expertise croissante notamment illustrée par le grand nombre de candidats à la reconnaissance liée au statut de CTPS.

De l'avenir du réseau de nos établissements

Notre métier résulte de l'exercice de missions statutaires situées dans les domaines de la formation, de l'entraînement, du développement... et si certains environnements ne sont pas favorables à l'expression de ce métier, d'autres le sont davantage. Nos établissements constituent précisément des outils irremplaçables pour la promotion de la politique publique du sport.

La mise en réseau de nos CREPS et Écoles nationales sous l'égide du « Grand établissement » qu'est devenu l'INSEP peut représenter une avancée dont l'enjeu majeur demeure la coordination d'ensemble. Cependant la fermeture de 8 CREPS constitue une erreur ma-

4-CAS, CTS, Formateur en établissement

jeure qui déséquilibre profondément le maillage de ces véritables centres de ressources territoriaux et crée une profonde inégalité territoriale en matière d'accès au service public du sport.

La piste qui consiste à militer pour la transformation de nos établissements en Établissements publics régionaux du sport (EPRS)⁽⁵⁾ sur le modèle des lycées constitués en Établissements publics locaux d'enseignement (EPL)⁽⁶⁾ mérite d'être promue de manière à reconstituer un maillage territorial homogène. Elle permettrait en outre de conjuguer intelligemment promotion de la politique publique nationale du sport et réponse aux besoins spécifiques des collectivités régionales.

Par ailleurs, la faculté de constituer des « Antennes associées de formation⁽⁷⁾ » des CREPS dans les différents services déconcentrés où sont affectés des professeurs de sport constitue une adaptation institutionnelle nécessaire pour faire face à la dispersion inepte de ressources humaines spécifiques rares dans différents services interministériels.

Un des principaux enjeux de court terme consiste donc aujourd'hui à instituer partout où cela sera possible ces antennes de CREPS sur la base des directives ministérielles⁽⁸⁾ et en appui sur les compétences spécifiques affectées en services déconcentrés.

Claude Lernould

5-Cf. Motion de congrès en pages 18 et 19

6-Les professeurs au ministère, l'immobilier à la région

7-Nouvelle déclinaison des « Services associés de formation » destinée à affirmer plus clairement l'autorité de l'Établissement sur les activités de formation dont il a la charge

8-Directives ministérielles du 11 mars 2010, pour la mise en œuvre des politiques sportives au niveau départemental



Votes du congrès

Un congrès est au delà des échanges un moment de bilan qui permet d'avoir une vue relativement objective de l'état d'un syndicat. Avec 16 candidats pour 12 postes à pourvoir la situation nous permet un regain d'optimisme dans la période sombre que nous vivons.

Non, le militantisme n'est pas mort, cette quantité de candidats au travail collectif nous le prouve et c'est heureux !

Représentation au conseil national

Inscrits : 671

Votants : 380

Nuls et blancs : 21

Exprimés : 359

Ont obtenu :

Gaëlle SCHMITZ 328 Elue

Claude LERNOULD 318 Elu

Franck BAUDE 312 Elu

Alain JEHANNE 310 Elu

Antoine LE BELLEC 308 Elu

Yves CABON 307 Elu

Caroline CARPENTIER 288 Elue

Philippe BISSONNET 280 Elu

Franck LECOMTE 265 Elu

Alain SARTHOU 265 Elu

Marie Isabelle LAMARQUE 259 Elue

Raphaël MILLON 254 Elu

Pierre Yves GAZZERI 234 Non élu

Richard CARLON 207 Non élu

Bertrand PETRE 204 Non élu

Marie Laure ETIENNE 138 Non élu

Vote du rapport d'activité

Inscrits : 671

Votants : 376

Nuls et blancs : 6

Exprimés : 370

POUR : 354 (95,7%)

CONTRE : 3

Abstentions : 13

Vote du rapport financier

Inscrits : 671

Votants : 378

Nuls et blancs : 5

Exprimés : 373

POUR : 350 (93,8%)

CONTRE : 2

Abstentions : 21





Le nouveau conseil national

Comme les statuts le précisent, le nouveau conseil national se compose de la moitié de ses membres encore élus et de son autre moitié fraîchement désignés par les urnes.

Petit panorama de vos nouveaux représentants.



Mme Carolle ANDRACA
25 rue Delalain
94700 MAISONS-ALFORT
06 72 35 12 43
carolle.andraca@orange.fr



M. Joël COLCHEN
187 bis avenue P. Brossolette
94170 LE PERREUX SUR MARNE
01 58 10 06 53 - 06 29 61 36 68
joel.colchen@free.fr



M. Franck BAUDE
Résidence les vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr



Mlle Marie-Hélène DELAFOLIE
19, rue Lucien Laine
Résidence les trois rivières - B 23
60000 BEAUVAIS
03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr



M. Philippe BISSONNET
Les joigneaux CUFFY
18320 COURS LES BARRES
02 48 48 06 33 - 06 47 05 08 34
philippe.bissonnet@jeunesse-sports.gouv.fr



M. Lionnel DUCLOZ
3 clos du Ficière
53940 AHUILLE
02 43 53 51 81 - 06 60 76 88 00
lio.duc@orange.fr



M. Yves CABON
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
04 67 10 14 35 - 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr



M. Daniel GAIME
Le Laire
63500 LE BROCC
06 42 22 18 09
daniel.gaime@wanadoo.fr



Mlle Caroline CARPENTIER
8 rue de la Fontaine
10340 AVIREY - LINGEY
06 20 05 83 17
caroline.carpentier@insep.fr



M. Jean-Michel GEHIN
16, chemin de la croix de la Houblivière
88120 ROCHESSON
06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr



M. André CHAMPION
CREPS de la région CENTRE
48 avenue du maréchal Juin
18000 BOURGES
02 48 48 06 08 - 06 82 22 09 06
andrechampion2@orange.fr



M. Alain JEHANNE
10 rue de Montréal
14000 CAEN
02 31 43 26 46 - 06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr



M. Jean-Paul KRUMBHOLZ
Residence Bois Jardy
197, rue de Versailles
92410 VILLE D'AVRAY
06 87 25 15 87
jpkrumbholz@orange.fr



M. Claude LERNOULD
8, Rue des Ormeteaux
95450 FREMAINVILLE
06 74 28 53 41
claude.lernould@wanadoo.fr



Mme Marie-Isabelle Lamarque
1 rue du Temple
78500 SARTROUVILLE
06 30 36 23 75
marie.lamarque3@laposte.net



M. Raphaël MILLON
81 rue Barrault
75013 PARIS
01 40 77 56 66 - 06 86 63 17 91
raphamillon@hotmail.com



M. Vincent LAVALLEZ
8 rue de la Source
59147 GONDECOURT
03 20 14 42 92 - 06 83 82 70 60
vincentlavallez@free.fr



M. Bertrand NARDIN
13 rue ARVOR
29200 BREST
02 98 02 49 67 - 06 80 30 17 25
bertrand.nardin@wanadoo.fr



M. Antoine LE BELLEC
33 Rue Adolphe Baumle
7130 SAINT PERAY
04 75 82 46 15 - 06 88 16 31 45
lebellecantoine@yahoo.fr



M. Alain SARTHOU-MOUTENGOU
24, Chemin de Overbrook
64200 ARCANGUES
06 07 82 19 96
alain.sarthou@wanadoo.fr



M. Franck LECOMTE
1 rue des Coquelicots
29900 CONCARNEAU
02 97 30 30 30 - 06 14 41 81 71
f.lecomte3@wanadoo.fr



Mme Gaëlle SCHMITZ
13 rue Saint Benoit
43750 VALS PRES LE PUY
04 71 09 80 96 - 06 61 11 63 15
schmitzprovostg@gmail.com



Mme Marie-Annick MAUS
27 rue Hoche
56400 AURAY
02 97 46 29 36 - 06 74 17 29 64
mannick.maus@gmail.com



M. Jean-François TALON
Sentier des Torques
8 chemin du Ru d'Aulnay
92330 SCEAUX
01 48 42 48 38 - 06 80 20 15 19
jftalon@club-internet.fr







Motion n°1 : l'évolution de notre fonctionnement syndical

Considérant que dans le cadre de la Reate, il convient d'être plus particulièrement attentif quant aux missions des PTP Sport dans les services, qu'il paraît utile de resserrer les relations entre nos adhérents, de mieux lier les échelons tant régional que national, de valoriser l'implication et le renouvellement de jeunes collègues dans nos instances en assurant un « parrainage » et de re-dynamiser la vie syndicale au sens le plus large.

LE CONGRES DU SNAPS propose et mandate le nouveau bureau national pour :

1. Mettre en œuvre la rédaction de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur visant à acter les propositions suivantes :

Les membres élus au conseil national du SNAPS le sont au titre de deux catégories distinctes :

- ☞ Pour moitié, une catégorie issue des secrétaires régionaux en exercice.
- ☞ Pour l'autre moitié, une catégorie générale pour ce qui concerne les membres adhérents, à jour de leur cotisation pour la deuxième année consécutive, à la date du congrès.

Entre chaque congrès électif, se tient annuellement un conseil national élargi à l'ensemble des secrétaires régionaux en exercice.

Ce conseil national annuel est précédé, à l'initiative du bureau national, de travaux préparatoires sous forme de réunions interrégionales.

Le congrès souhaite que ce travail soit mené à bien de manière à ce que ces propositions puissent être portées à l'avis des prochains conseils nationaux pour être votées au congrès de 2012.

2. Par ailleurs, aux fins de faciliter la relation démocratique envers les adhérents et pour répondre aux nécessités de contrôle des charges de fonctionnement du Snaps, le bureau national est mandaté pour effectuer une étude quant à la mise en place et l'utilisation du vote électronique pour une application aux échéances de vote de 2012.
3. Dans le cadre de notre publication « SNAPS-infos » et du site internet, pour ce qui concerne la partie réservée aux adhérents, mener toute réflexion et proposer les moyens aptes à valoriser l'engagement de nos adhérents à nos côtés.

S'assurer qu'un contingent limité de Snaps info sera adressé aux secrétaires régionaux, et systématiquement dans tous les services déconcentrés (DDI, DR, établissements) ainsi qu'aux fédérations et au CNOSF.

Le bureau national est mandaté pour réaliser une étude sur l'économie et la production de Snaps info : optimisation de la quantité de Snaps info imprimés (actuellement 3 500 exemplaires) ainsi que la diminution de son coût de réalisation et les possibilités d'en effectuer la réalisation sur papier recyclé avec des encres végétales.

Le congrès lui donne par ailleurs mandat pour intensifier et faire la promotion de la rubrique adhérents sur le site du Snaps, en vue de maintenir un accès réservé aux adhérents et d'augmenter la quantité et la qualité des informations.

- ☞ de préciser lors de ses envois aux secrétaires régionaux par une mention spéciale l'acuité de l'information, si elle peut être diffusée et à quel niveau.
- ☞ de développer la boîte à outils à l'attention des secrétaires régionaux en abondant son contenu (statistiques, références, repères, lettres type, etc....).



Motion n°2

Une vision d'avenir dans la tempête.

Pour le SNAPS le service public du sport doit se développer et se moderniser même en période de récession.

Le SNAPS, réuni en congrès à Creps de Wattignies du 18 au 20 mai 2010, affirme que le développement des APS est un facteur de progrès éducatif et social tant pour l'individu, que pour la ou les sociétés humaines. Il ne pense pas, qu'à l'échelle française, l'affaiblissement des moyens, tant financiers qu'humains au sein du service public du sport, soit une réponse à la crise financière actuelle par sa faible incidence sur le budget de l'État d'une part et d'autre part par les services qu'il rend tant sur le plan éducatif que social. De surcroît, il dénonce la conception, sans logique ni cohérence, encore moins d'intelligence, de la RGPP et son application stupide.

Face à ce saccage organisé, le SNAPS propose une réponse globale⁽¹⁾ à travers une nouvelle architecture ministérielle permettant de maintenir un service public des APS conforme à la logique de la 3^{ème} voie⁽²⁾ à la française. Pour être performante, cette nouvelle organisation devra continuer à s'appuyer sur les PTP du sport, y compris les professeurs d'EPS, dont les métiers doivent pouvoir s'exprimer à travers différentes fonctions respectueuses de leurs spécificités et missions statutaires.

Le SNAPS décide d'étudier l'opportunité de la création d'un ministère de plein exercice chargé des APS, réunissant les prérogatives actuelles du département EPS du MEN et du SES. Dans le cadre de cette étude, le congrès

du SNAPS mandate ses représentants afin qu'ils engagent le débat sur ce thème avec le gouvernement, le monde sportif et les représentants des agents publics concernés par cette évolution possible.

Ce ministère pourrait être organisé (hors établissements) autour de :

- ☞ deux directions, au minimum, au niveau national (EPS et sport ou APS) ;
- ☞ directions régionales, uniques services déconcentrés de ce nouveau ministère, réunissant tous les PTP sport et EPS de la région (avec un champ de compétence allant du local au régional).



Toutefois, si une « affectation » départementale s'avérait incontournable, le SNAPS revendique que les PTP sport concernés soient rattachés administrativement aux inspections académiques ou chargés des missions de conseillers techniques sportifs auprès du mouvement sportif départemental (CDOS).

1- Réunissant ainsi les réflexions en cours sur les conséquences de la RGPP, notamment dans sa dimension REATE (réforme de l'administration territoriale de l'État), et sur l'avenir des PTP (personnels techniques et pédagogiques) sport de l'actuel SES (secrétariat d'État aux sports).

2- Dont la base législative est la délégation accordée aux fédérations sportives nationales et dont la traduction concrète est le partenariat institutionnel entre l'administration et le monde associatif.



blement le modèle partenarial actuel du service public des APS. La possibilité pour toutes les collectivités territoriales de financer le mouvement sportif doit être maintenue par l'affirmation d'une clause de compétence générale ou d'exception sportive.

Le SNAPS réaffirme son attachement à l'existence d'un CREPS par région et revendique la réouverture d'un

Dans le cadre de ce nouveau ministère et pour éviter la dénaturation des missions de « ses » PTP sport dans le cadre de la REATE, le SNAPS revendique le rattachement de tous ces personnels au programme sport de la LOLF (actuellement rattaché à un programme « transversal » soutien). Ce rattachement doit être accompagné de la garantie administrative que chaque PTP sport exercera les missions statutaires de son corps dans le cadre de la politique nationale des APS (éventuellement indépendamment des missions de son service ou établissement d'affectation⁽³⁾).

établissement dans toutes les régions qui en sont actuellement privées. Le SNAPS propose une évolution de leur structure administrative afin qu'ils deviennent des « EPRS⁽⁵⁾ ». Le nouveau statut de ces EPRS pourrait être directement inspiré de celui des lycées. En effet, le partage de responsabilité entre l'État et les régions et le cadre administratif des EPLE⁽⁶⁾ correspondent parfaitement à la logique du principe d'un CREPS par région.

Le code du sport devra être modifié en conséquence, sans que la compétence nationale⁽⁴⁾ actuelle sur la gestion des APS ne soit modifiée. La réforme en cours qui doit redéfinir les compétences entre l'État et les collectivités territoriales ne doit pas ou quasiment pas concerner les APS. À l'exception de point très précis, comme la gestion des installations sportives, tout transfert de compétences sportives de l'État vers les collectivités territoriales détruirait immanqua-



3- Ce qui est déjà le cas des PTP exerçant les missions de conseillers techniques sportifs.

4- Prerogatives dévolues à l'État et au monde sportif (fédérations nationales et CNOSEF).

5- Établissements publics régionaux du sport.

6- Établissements publics locaux d'enseignement.



Le nouveau bureau national

Réuni le lendemain même de son élection, le nouveau conseil national s'est attelé à sa première tâche : élire en son sein l'organe de fonctionnement au quotidien qu'est le bureau national.

C'est à ce dernier à peine mis en place, que revenait le travail de proposer au congrès un nouveau secrétaire général.

Dans un deuxième temps, le regroupement du 10 juin a permis de finaliser une nouvelle organisation et de commencer à poser les nouvelles pistes envisageables conséquences des réflexions posées par ce congrès.

Petit tour d'horizon !

COMPOSITION

Franck BAUDE

André CHAMPION

Joël COLCHEN

Daniel GAIME

Jean-Michel GEHIN

Jean-Paul KRUMBHOLZ

Antoine LE BELLEC

Claude LERNOULD

Marie-Annick MAUS

Raphaël MILLON

Jean-François TALON

ORGANISATION

Secrétaire général

Jean-Paul KRUMBHOLZ

Secrétaire général adjoint

Daniel GAIME

Secrétaire national chargé de la trésorerie

Jean-Michel GEHIN

Secrétaire national adjoint chargé de la trésorerie

Monsieur Jean-François TALON

Commissaires aux comptes

Michèle LECLERCQ

André PERROT

Secrétaire national administratif

Joël COLCHEN

Commission nationale des conflits

Claude LERNOULD

Communication et informatique

Daniel GAIME

Franck BAUDE

Jean-Paul KRUMBHOLZ

Relations avec l'UNSA

Jean-François TALON

Jean-Paul KRUMBHOLZ

Pilotage des CAP

Joël COLCHEN

Jean-Paul KRUMBHOLZ



Témoignage de congressiste



Si je devais résumer ma vision du congrès SNAPS 2010 à Wattignies en 4 mots, ils seraient :

Un doute, des rencontres... des convictions, une certitude !

Le contexte professionnel plutôt morose ne m'incitait pas forcément à être optimiste lors de mon arrivée à Wattignies pour le congrès du SNAPS.

Syndiqué, je ne suis pas un militant irréductible et **le doute** (fortement entretenu par les bruits de couloir et les caricatures « acerbes » que l'on peut avoir sur nos représentants) m'accompagnèrent au début des échanges !

Mon premier choc reste **les rencontres** avec les membres de ce groupe de passionnés (du métier et de la lutte syndicale) dont la richesse s'exprime autant dans la diversité des profils que dans l'éventail des compétences. L'ensemble des services sont représentés et des corps de PTP sport sont identifiés dans ce panel.

Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est la capacité d'affrontement d'idées et de réflexions argumentées qui définissent la qualité des débats !

Le constat, dans toutes les discussions, quels que soient les thèmes abordés, c'est que l'on est loin de la pensée unique et directive que j'avais supposée.

Plus les rencontres se prolongèrent, **plus le doute s'effaçait**.

Ma méfiance a fait place à **la conviction** que notre syndicat essaye systématiquement d'améliorer nos conditions de travail et cherche à renforcer nos statuts comme à pérenniser notre outil de travail.

Je n'étais pas un « pro syndiqué » mais j'ai maintenant **la certitude** que je suis dans un syndicat de pro !

J'incite fortement l'ensemble des collègues (syndiqués et non syndiqués) à vivre cette expérience, à se confronter aux différents échanges, oppositions, joutes verbales qui agitent les assemblées lors du traitement des différents thèmes afin de ne plus être guidé par les discours de « comptoir » qui jugent nos représentants sans réellement savoir sur quelles réflexions et stratégies se fondent les actions et les propos.

Il ne faudra pas attendre trop longtemps pour se décider et faire son choix. Nous sommes condamnés à nous unir et à avancer en prenant des risques qui seront toujours inférieurs à une stagnation « mortelle » ...

Le pragmatisme entrevu lors de l'élaboration de projets pour améliorer notre sort professionnel demeure le garant de la réussite de notre combat syndical quotidien.

Et oui, je ne suis pas encore le pro des slogans syndicaux, ni le meilleur interlocuteur pour convaincre les sceptiques, mais je sais où se trouve mon combat et de quel côté je suis.

Cela ne m'était pas arrivé depuis très longtemps !

Pierre-Yves Gazzeri



Sous le signe de l'expertise et de la performance sportive...

La RGPP impacte nos établissements au-delà de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État. Ainsi le réseau régional de nos CREPS drastiquement saccagé est-il subtilement requalifié en réseau national, placé sous le guidon de l'INSEP promu « Grand établissement ». Deux Écoles nationales changent de statut au terme de la restructuration d'institutions moins changeuses, tandis que le décret instituant les nouveaux « Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive » vient parachever la manœuvre au plan réglementaire.

Fermeture de plus de tiers des CREPS

Au terme de la RGPP1, 8 CREPS auront été « liquidés ». En effet, malgré des propos lénifiants qui prétendent nous faire prendre des vessies pour des lanternes, il ne s'agit pas de simples restructurations. Ces établissements ne sont plus des établissements publics du Secrétariat d'État aux sports⁽¹⁾ !

Quand on sait qu'Antibes et Vichy devaient fermer et qu'ils ont été sauvés sur intervention expresse de 2 ténors de « l'Union pour la Majorité Présidentielle » ont se dit que l'ancrage territorial de membres éminents des gouvernements leur a permis de prendre

conscience de l'utilité de conserver un CREPS dans leur région... Quant à Chalais qui n'était initialement pas destiné à fermer, il est monté dans la charrette pour y occuper la place soudain laissée vide par Antibes... On peut ainsi apprécier la qualité et l'honnêteté de « l'audit » fantôme resté sous embargo⁽²⁾ malgré les promesses faites aux membres du CTPM, lesquels ont dû émettre un avis sur du vent. Un CTPM de toute façon considéré comme quantité négligeable, passage obligé sans effet aucun, tant les ministres ont pris pour tout ce qui touche à la RGPP, la détestable manie de s'asseoir sur l'expression unanime des représentants des personnels !

L'INSEP, Grand établissement

L'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) est désormais un « Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel » placé sous la tutelle du ministre chargé des sports. Constitué sous le statut de « Grand établissement »⁽³⁾, l'INSEP se voit désormais ouvrir l'accès à la délivrance de titres universitaires, ce qui lui ouvre des perspectives en matière de création d'un master « sport » lequel constituera un outil précieux pour le recrutement et la formation rénovés des professeurs de sport.

L'établissement intègre en outre une direction chargée de la politique sportive qui reprend les prérogatives précédemment dévolues à la POP⁽⁴⁾ et devient la « tête de réseau » des établissements du secrétariat d'État aux sports dont il devrait assumer l'animation...

Du mouvement dans nos Écoles nationales

Deux de nos Écoles nationales voient leur statut évoluer en conséquence de mesures de fusion liées à la RGPP. Ainsi le regroupement de « l'École nationale d'équitation » avec l'établissement public « Les Haras nationaux », donne-t-il naissance à un établissement public national à caractère administratif dé-



1 - Chacun de ces CREPS a fait l'objet d'un décret de dissolution et mise en liquidation

2 - Tellement il est manifestement imprévisible...

3 - Décret 2009-1454

4 - Préparation olympique et paralympique

nommé « Institut français du cheval et de l'équitation » placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'agriculture et des sports⁽⁵⁾. Quant à « L'École nationale des sports de montagne », elle comprendra deux sites dénommés École nationale de ski et d'alpinisme, à Chamonix Mont-Blanc (Haute-Savoie) et Centre national de ski nordique et de moyenne montagne, à Prémamanon (Jura)⁽⁶⁾.

De plus, la position administrative de nos collègues exerçant dans les Écoles nationales évolue favorablement sous la salubre férule du tribunal administratif, puisqu'elle rompt avec une précarité fort peu orthodoxe. La situation administrative des professeurs était en effet peu enviable dans nos Écoles nationales puisqu'ils étaient, sans aucune compensation, détachés sur un contrat révocable dans un établissement de leur propre ministère. Cette position totalement exorbitante du droit public et contestée avec le soutien du SNAPS, est aujourd'hui redressée par la juridiction administrative qui requalifie de fait ces détachements abusifs en affectation au sein de l'établissement⁽⁷⁾.

Les Centres de Ressource de l'Expertise et de la Performance Sportive

Le décret qui institue les Centres de Ressource de l'Expertise et de la Performance Sportive (CREPS) ouvre sur une perle dès l'article 1: « Les établissements publics de formation sont: l'INSEP, les Écoles nationales, les CREPS ». En effet, voir les CREPS institués comme établissements publics de formation alors que leur vocation essentielle résiderait dorénavant dans le haut niveau tandis qu'ils n'interviendraient plus que marginalement en formation... fait doucement sourire... mais préserve l'essentiel.

Le texte recentre l'activité des CREPS⁽⁸⁾ sur le champ sportif. Deux missions principales leur sont dévolues: le sport de haut niveau⁽⁹⁾ et l'organisation des formations professionnelles initiales et continues. Le texte n'insulte cependant pas l'avenir en prévoyant que les établissements

peuvent également contribuer à l'animation territoriale ainsi qu'à toutes activités de formation connexes... Ou comment revenir, l'air de rien, sur les orientations extrêmes et suicidaires de l'ère Laporte.



Le décret institue pour la première fois le concept « d'antenne associée de formation » Les précédents « services associés de formation (SAF) » n'avaient aucun fondement réglementaire et relevaient du simple usage. De plus le vocable « service » installait l'illusion d'une autorité du chef de service déconcentré sur l'action de formation, ce qui certes pouvait faciliter leur adhésion au projet mais installait autant de petites baronnies en la matière... Quoi qu'il en soit l'institution de ces « antennes associées de formation » ne revêt aucun caractère contraignant vis-à-vis des chefs de service déconcentrés qui ne seront pas plus qu'avant tenu de permettre aux collègues d'exprimer une dimension essentielle de leur métier. Et quand on sait l'obstruction systématique de certains directeurs départementaux J&S, on mesure toutes les difficultés que pourront rencontrer les collègues dont le DDI ne participe pas de la culture sport...

Claude Lernould



5- Décret 2010-90

6- Décret en attente de parution pour « raison d'intendance »...

7- Cf. extrait du jugement du TA de Grenoble en page 24

8- Établissements relevant du seul département ministériel chargé des sports

9- Avec mention du double projet: performance sportive / réussite scolaire universitaire et professionnelle

Le ministère de la santé et des sports condamné...

Extrait du jugement du tribunal administratif de Grenoble condamnant le ministère chargé des sports à ne plus précariser par contrat les collègues PS et CTPS affectés à l'IFCE, l'ENSM, l'ENSVN.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENoble

...

Les parties ayant été régulièrement averties du jour de l'audience;

Après avoir entendu au cours de l'audience publique du 6 novembre 2009:

- le rapport de M. Boucher, président;
- les conclusions de Mme Cottier, rapporteur public;
- les observations de Me Bastid, pour M. B.;

Sans qu'il soit besoin d'examiner les moyens de la requête;

Considérant que M. B., chargé de missions techniques et pédagogiques ainsi que de l'encadrement de stagiaires en montagne à l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) à Chamonix, en qualité de contractuel à partir de 1978, puis en qualité de fonctionnaire détaché du corps des professeurs de sport à partir de 1987, demande l'annulation d'une lettre du 12 octobre 2007 par laquelle le ministre chargé de la jeunesse et des sports lui a fait connaître sa décision de ne pas renouveler son détachement au-delà du 31 décembre 2007, de la décision du 15 janvier 2008 rejetant son recours gracieux contre cette décision et de l'arrêté du 24 décembre 2007 prononçant sa réintégration dans le corps des professeurs de sport et son affectation à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Haute-Savoie;

Considérant que selon l'article 45 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, le détachement est une position dans laquelle le fonctionnaire est placé hors de son corps d'origine; qu'ainsi, un fonctionnaire ne saurait être détaché dans un emploi sur lequel il a vocation à être affecté au titre du corps auquel il appartient;

Considérant qu'en vertu des articles 1^{er} et 9 du décret n° 94-169 du 25 février 1994 susvisé, l'École nationale de ski et

d'alpinisme est un établissement public relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports; que selon l'article 10 du décret n° 81-302 du 30 mars 1981 relatif au régime administratif et financier de cette école, dont les dispositions sont aujourd'hui reprises à l'article D.211-68 du code du sport, le personnel de cet établissement comprend « des fonctionnaires du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs affectés à l'école »; que l'article 2 du décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport prévoit que les membres de ce corps sont nommés et titularisés par arrêté du ministre chargé de la jeunesse et des sports qui « prononce les affectations et mutations » et qu'aux termes de l'article 3 du même décret: « Les professeurs de sport exercent leurs missions dans le domaine des activités physiques et sportives soit dans les cadres de l'administration, soit auprès des fédérations et groupements sportifs ».

Considérant qu'il résulte de la combinaison de ces dispositions que les postes d'enseignants à l'École nationale de ski et d'alpinisme relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports, ont vocation à être occupés par des fonctionnaires titulaires du corps des professeurs de sport par voie d'affectation prononcée par ledit ministre; qu'il suit de là qu'un professeur de sport ne peut légalement être détaché au sein de l'administration à laquelle il appartient pour occuper un tel poste, qui a vocation à être pourvu par un membre de son corps d'origine; que la situation de M. B. n'entrant pas dans le champ d'application des dispositions de la loi susvisée du 11 janvier 1984 régissant la position de détachement, dans laquelle le fonctionnaire détaché ne dispose d'aucun droit à être maintenu, le requérant ne pouvait légalement faire l'objet de mesures de réintégration dans

son corps d'origine et d'affectation à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Haute-Savoie, fondées sur une décision de refus de renouveler son détachement; que M. B. est ainsi fondé à demander l'annulation des décisions qu'il attaque;

Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de l'État une somme de 1 000 euros au titre des frais non compris dans les dépens exposés par M. B. à l'occasion de la présente instance;

DÉCIDE:

Article 1^{er}: La décision du ministre de la santé, de la jeunesse et des sports portant refus de renouveler le contrat de détachement de M. B. auprès de l'École nationale de ski et d'alpinisme au-delà du 31 décembre 2007, notifiée par lettre du 12 octobre 2007, l'arrêté ministériel du 24 décembre 2007 prononçant la réintégration de M. B. dans le corps des professeurs de sport à compter du 1^{er} janvier 2008 et l'affectant à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Haute-Savoie ainsi que la décision du 15 janvier 2008 portant rejet d'un recours gracieux, sont annulés.

Article 2: L'État versera à M. B. une somme de 1 000 (mille) euros en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Article 3: Le présent jugement sera notifié à M. B. et au ministre de la santé et des sports.

Délibéré après l'audience du 6 novembre 2009, à laquelle siégeaient:

M. Boucher, président;

La République mande et ordonne au ministre de la santé et des sports en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution.

A PROPOS DES CAP ...

Cinq commissions paritaires se sont tenues depuis notre précédente édition de SNAPS Infos.

Outre les opérations statutaires habituelles, elles ont été l'occasion de temps d'échange qui rendent, plus que jamais, essentielle la prise en compte de la spécificité de nos missions.

Trois CAP concernaient les professeurs de sport :

Début mars, l'exercice contraint relatif à l'avancement d'échelon n'a pas apporté de surprise particulière. Difficile en effet, en ces temps de réduction générale des politiques publiques et mise au ban de fonctionnaires soi-disant « nantis », de se satisfaire d'un système qui ramène chaque année ses contradictions au-devant de la scène.

Comment expliquer à nos collègues que, parmi les 85 à 90 % d'entre eux, évalués et notés au plafond de leur échelon, seulement 30 % pour le grand choix et les 5/7^{ème} de celles et ceux qui sont éligibles au choix pourront bénéficier d'un avancement et ainsi voir reconnaître leur travail et s'éroder un peu moins leur pouvoir d'achat ?

Pouvons nous éviter de prendre en compte toute la frustration de nos plus jeunes collègues ou de celles et ceux entrés plus tardivement dans la fonction publique ? Certes non, surtout lorsque nous sommes, de plus, confrontés au culot de politiques qui n'hésitent pas à mélanger allègrement cet avancement dans la carrière avec augmentations de salaire et maintien du pouvoir d'achat et évitent soigneusement toute proposition d'amélioration des grilles et des salaires.

Ce système imparfait reste la moins mauvaise solution car il possède une caractéristique à laquelle sont tout particulièrement attachés les représentants du SNAPS.

Il est transparent et ne peut, en l'état, faire l'objet d'aucune promotion discrétionnaire.

Ce n'est pas là son moindre avantage, même si ces procédures vivent leurs derniers soubresauts et feront très certainement place dans les mois et les années futures à de nouvelles pratiques. Bientôt finie la notation, faisant place à l'évaluation ? Bientôt réalité la mise en œuvre des primes dites de fonction et de résultats (PFR) ?

Dans cette perspective, encore faudra-t-il que les caractéristiques de nos missions soient plus clairement identifiées car, dans le cadre d'une fonction publique de plus en plus chahutée et dévalorisée par ces temps de crise et d'un positionnement du secrétariat d'État au sport dans un ministère de la santé qui lui est fonctionnellement et culturellement étranger, notre positionnement dans les services ne manque pas d'inquiéter.

Fin avril, la seconde CAP convoquée pour l'occasion se penchait sur l'intégration dans le corps de des PS des collègues éligibles (10 ans au moins d'ancienneté dans les missions de PTP auprès du ministère des sports). 7 nouveaux collègues ont ainsi pu nous rejoindre, pour certains en fonction dans nos services ou bien placés auprès de fédérations sportives depuis presque deux décennies.

Le SNAPS a encore une fois rappelé son attachement à l'apurement de cette intégration par liste d'aptitude. Des pistes existent, mais la route reste encore bien longue... même si, comme en témoignent les 15 intégrations dans le corps enregistrées après deux ans de détachement, l'attractivité pour nos métiers ne dément pas.

Un peu plus tôt dans l'année (mais encore beaucoup trop tard pour

apporter un peu plus de sérénité dans leur changement de missions, voire de domicile et ses conséquences), la CAP de mutation s'est déroulée le 17 juin.

Quelque 220 collègues ont pu manifester leurs vœux de mobilité, chiffre en évident retrait sur les années précédentes. 116 d'entre eux ont toutefois obtenu, à l'heure de cette édition, la satisfaction de leur premier ou second vœu. Quelques ajustements restent à prévoir. Il semble acquis cette année que la paupérisation de notre cœur de métier, en l'occurrence ce qui relève principalement du technique et du pédagogique, et les perspectives pour le moins inquiétantes qui se profilent pour les nouvelles DDI aient amorcé un attrait renouvelé pour les missions de CTS, placés auprès des fédérations. Parmi elles, celles qui savent se montrer attractives et sont dans une dynamique de projets voient le nombre des candidatures se multiplier. Comme un cliché d'ambiance, la consultation des listes dans les pages qui suivent vaut plus encore que bien des commentaires...

Les CTPS étaient aussi concernés :

Réunies les 8 avril et 25 mai les CETP (commission d'étude technique et pédagogique) et CAP des CTPS avaient pour objet de débattre des propositions 2010 pour l'accès à la hors classe, d'une part et d'intégration dans le corps au titre du concours organisé en 2009, d'autre part.

Concernant l'accès à la hors classe, il y avait 9,7 possibilités pour 97 candidats (tes) éligibles.

Arrondies grâce au reliquat 2009 et l'accord du contrôleur financier à 10 promotions celles-ci furent l'objet d'un débat très tendu puisque, comme à l'accoutumée en ce domaine le politique n'avait pas laissé de marge de manœuvre à son administration.

Nous ne connaissons que trop bien les aléas d'une discrimination « du mérite » qui relève très largement d'un arbitraire aussi évident que le panel des missions remplies par les uns et les autres. D'autant que dans la quasi-totalité des cas soumis, les appréciations des chefs de service sont élogieuses.

Fidèle à notre souci d'égalité de traitement et en l'absence de moyens budgétaires susceptibles de gratifier tous les impétrants, le SNAPS a, là aussi, rappelé que l'âge restait, au-delà de l'avis du chef de service, le seul critère objectif; qu'il était par ailleurs le seul critère apte à faire bénéficier un maximum de collègues de cette promotion au cours de leur carrière; qu'enfin il ne semblait pas utile de surgratifier certaines fonctions déjà largement valorisées par ailleurs, mais de plutôt permettre à la promotion de jouer pleinement un rôle de dynamisation du corps.

Seulement deux noms firent l'objet d'un consensus entre propositions de l'administration et celles des représentants des personnels... L'histoire retiendra que c'est deux fois mieux que lors de l'édition précédente, et sans commune mesure avec les premières éditions où nous aurions pu, sans honte et sans regret, claquer la porte.

Le 25 mai, ces instances étaient à nouveau réunies pour se prononcer sur les intégrations par liste d'aptitude dans le corps des CTPS au titre de l'année 2010 (10 intégrations pour le secteur sport, soit 50 % des nominations par concours au titre de l'année 2009).

La spécificité de la gestion entre CTPS du secteur jeunesse et ceux du sport a engendré une organisation spécifique des instances pari-

taires de gestion du corps. La CAP commune sport et JEPVA est précédée de deux commissions d'évaluation technique et pédagogique (CETP) sport et JEPVA. En général la CAP ne fait qu'entériner les débats et décisions des CETP spécifiques, ce qui fut le cas cette fois encore.

L'administration nous a informés, en avant-propos, que les 10 premiers de la liste complémentaire sport du concours interne 2009 vont être recrutés au 1/09/10. Cette mesure compense en partie l'absence de concours au titre de l'année 2010 et représente une grande satisfaction pour les élus du SNAPS qui n'avaient pas ménagé leurs efforts pour que perdure une dynamique de ce corps.

Les critères retenus et annoncés par l'administration pour établir la liste des collègues qu'elle souhaitait proposer à l'intégration, ont été les suivants:

- ☞ le niveau de responsabilité et d'expertise suivant la fonction exercée;
- ☞ la mobilité géographique et fonctionnelle lors de la carrière;
- ☞ l'ancienneté dans la fonction publique et l'administration sport;
- ☞ le grade dans le corps d'origine (priorité à la hors classe);
- ☞ l'avis du chef de service.

Les commissaires paritaires (CP) du SNAPS, après avoir obtenu la garantie que tous les avis avaient bien été signés par les chefs de services respectifs des collègues, ont alors précisé à leur tour les critères qu'ils entendaient retenir (par ordre de priorité et uniquement pour les collègues qui peuvent accéder à un indice supérieur et en garder le bénéfice lors de leur départ en retraite);

- ☞ le grade dans le corps d'origine (HC des PS);
- ☞ l'échelon (priorité aux collègues ayant atteint le 7^{ème} échelon);

- ☞ l'âge éventuellement mixé avec l'ancienneté dans l'administration sport.

Nous avons dénoncé le critère « mobilité » retenu par l'administration, qui est sans rapport avec le niveau de responsabilité et d'expertise qu'elle prétend mettre en avant.

Suite à un débat ouvert et respectueux des prérogatives de chacun, c'est un constat d'incompatibilité des points de vue qui a été acté:

- ☞ l'administration souhaitant conserver les critères « avis du chef de service » (cette spécificité étant inscrite dans le décret du corps) et « responsabilité - expertise » (logique de la fonction publique actuelle qui veut lier les promotions au « mérite »);
- ☞ les CP du SNAPS se sont refusés à travailler sur ces critères. D'une part, la référence au chef de service dans le décret du corps a toujours été dénoncée par le SNAPS et d'autre part, concevant ce corps comme un corps de débouché pour les PS, le SNAPS se refuse déontologiquement à classer les collègues au « mérite ».

L'administration avant de présenter la liste des collègues qu'elle avait retenue, a précisé que la prise en compte croisée de ses critères aboutit à privilégier certaines fonctions (DTN, EN et directeur adjoint) et à en écarter d'autres (notamment les CAS affectés au niveau départemental). Les CP du SNAPS ont dénoncé cette discrimination et demandé une nouvelle fois à l'administration d'en tirer toutes les conséquences en nommant tous les CAS en DRSJCS (RGPP oblige...).

Liste proposée par l'administration: Jean-Claude SKRELA - Philippe GRAILLE - Daniel GOURY - Jocelyne TRIADOU - Didier RETIERE - Gilles PURIER - Catherine FLEURY - André CHAMPION - Pascal MARRY - Joël FRANITCH.

Vos représentants, tout en regrettant le peu de CAS, CTR ou CTN proposés (2 sur 10), ont constaté que pour la première fois depuis la création de ce corps (réf. à la constitution du corps et à l'accès à la hors classe) l'administration a fait preuve cette année de transparence et de cohérence dans ses propositions. Celles-ci sont effectivement en adéquation avec les critères présentés et ne semblent pas, ou peu, imposées par d'inavouables contingences...

Malgré cette agréable surprise, les CP du Snaps ont proposé une liste conforme aux critères qu'ils ont préalablement présentés (PS HC au 7ème échelon départagés au bénéfice de l'âge): Serge FEIST - Alain DUFAY - Daniel BROCHE - Anne-Marie CLEMENCON - Patrick VIAL - Jean-Pierre COSNEAU - Dominique LAPIERRE - Claude COLOMBO - Denis GIRAUT - André BOUCHOULE.

La CETP a ensuite voté sur les deux listes proposées (la FSU seulement représentée par un expert n'a pas pu prendre part au vote) et la proposition de l'administration l'a emporté.

Une réflexion plus poussée sur ces aspects semble d'actualité et le SNAPS n'y est pas hostile. Mais le refus de l'administration d'adopter un barème reste le principal frein à la possibilité d'aboutir à un accord.

Joël Colchen

CTPS Hors classe

Nadine CANTON
Alain DELANYS
Marie Laure ETIENNE
Éric JOURNAUX
Olivier KRUMBHOLZ
Nicolas NIBOUREL
Joël RAYNAUD
Daniel RICHARD
Michel SICARD
Gérard VIGOUROUX

CAP/ CETP des CTPS du mardi 25 mai 2010.

Intégration dans le corps des CTPS

Catherine FLEURY - EN

Jocelyne TRIADOU - DTN
André CHAMPION - Dir Adj CREPS
Joël FRANITICH - EN
Daniel GOURY - DTN
Philippe GRAILLE - DTN
Pascal MARRY - CAS
Gilles PURIER - EN
Didier RETIERE - EN
Jean Claude SKRELA - DTN

Ce recrutement est à l'initiative du SNAPS qui, seul, a dénoncé l'absence de concours en 2010 et a suggéré à l'administration d'opérer des nominations à partir de la liste complémentaire. C'est ainsi que les dix premiers de cette liste peuvent remercier le SNAPS.

10 nouvelles nominations CTPS stagiaires au 1/9/10 pris sur la liste complémentaire du concours 2009

MARTINEZ Christophe
COTTEAUX Véronique
ALOISIO Michaël
CORNILLON Martine
SENDRA Xavier
PHILIP Pierre
VALENCOT Annie
DEHAYE Philippe
BERTRAND Jean-Marc
CORNU Alex

Mutations CAS

ARGIOLAS Cécile
DD 009 Ariège
BALLOUARD Bertrand
DD 047 Lot et Garonne
BASSONS Christophe
DR 033 Gironde
BERTRAND Jean-Marc
DR 034 Hérault
BOUKPETI Olivier
DD 033 Gironde
CAUVIN Hélène
DR 063 Puy de Dôme
CAZENAVE Rémy
DD 065 Htes Pyrénées
DECHAVANNE Guillaume
DD 034 Hérault
DELDYCKE Nicolas
DD 059 Nord
DELPORTE Jean-Paul
DR 059 Nord

DEVESA Élisabeth
DD 021 Côte d'Or
DEVILLIER Anne-Sophie
DR 080 Somme
DON Aurélia
DD 084 Vaucluse
DOUABLIN Maé
DR 025 Doubs
DUTHEIL Stéphane
DD 047 Lot et Garonne
EL KHARRAZE Mohamed
DD 027 Eure
EOUZAN Pascal
DR 075 Paris
FORNES Ludovic
DD 006 Alpes Maritimes
FOURE Philippe
DD 053 Mayenne
FRADET Éric
DD 005 Htes Alpes
FRANÇOIS Bertrand
DD 057 Moselle
FREMANTEAU Laurence
DD 079 Deux Sevres
GUILLERM Anne
DR 080 Somme
HALBWACHS Frédéric
DD 068 Ht Rhin
KEMPF Anne
DD 006 Alpes Maritimes
LAMARQUE Marie-Isabelle
DD 040 Landes
LASSUS-SANGOSSE Gérard
DR 069 Rhône
LASSUS-SANGOSSE M.-Christine
DR 069 Rhône
LEDOUX Joël
DD 038 Isère
LEROUX Michel
DD 037 Indre et Loire
LEROY Simon
DD 062 Pas de Calais
MARTINENT Guillaume
DD 007 Ardèche
MELODRAMMA Jonas
DD 090 Territoire de Belfort
MIE Anne Claire
DR 075 Paris
MONTERRAT Alexis
DD 021 Côte d'Or
MOYNE Gilles
DR 069 Rhône
NALLET Chantal
DD 076 Seine Maritime
NIKONOFF Luc
DD 033 Gironde

NORE Valentine

DD 069 Rhône

OLIVIER Angélique

DD 064 Pyrénées-Atlantiques

OLRY Yves

DD 034 Hérault

PANIER Pierre Emmanuel

DR 075 Paris

PAOLOZZI Dominique

DR 076 Seine Maritime

RABAUD Sandrine

DD 072 Sarthe

RENAUD Philippe

DR 044 Loire Atlantique

SATABIN Laurent

DD 066 Pyrénées-Orientales

SAUVAGE Isabelle

DR 069 Rhône

SCHULER Frédéric

DR 021 Côte d'Or

SUBOT-PONCELIN M.-Christine

DD 038 Isère

TOUZE Stéphanie

DD 034 Hérault

VOLPI Franck

DR 069 Rhône

WURSTEISEN Guy

DD 014 Calvados

Mutations formateurs

GONZALEZ Éric

CREPS 054 Meurthe-et-Moselle

GREBOT Christelle

ENSA 069 Rhône

GRÉGOIRE Louis

CREPS 054 Meurthe-et-Moselle

HOERTH Sophie

CREPS 067 Bas Rhin

KEMPF Xavier

CREPS 013 Bouche du Rhône

LAVALLEZ Vincent

CREPS 059 Nord

LE BIGOT Alban

CREPS 092 Hauts de Seine

MORACCHINI Vincent

CREPS 013 Bouche du Rhône

MORLOT Rémi

CREPS 092 Hauts de Seine

PAUSE Dominique

CREPS 974 Réunion

PETRINGER Patrice

CREPS 063 Puy de Dôme

RICHETTI Franck

CREPS 013 Bouche du Rhône

SANTIN Jacques

CREPS 013 Bouche du Rhône

SERRE Stéphanie

CREPS 03 Allier

TANGUY Pascal

CREPS 013 Bouche du Rhône

Mutations cadres techniques

ALCOCER José

CTR DR 044 Loire Atlantique Football

ARCHIVOLTI Loïc

CTN DR 075 Paris Athlétisme

BELMADI Slimane

CTN DR 067 Bas Rhin Volley-Ball

BILLARD Nicolas

CTN DR 075 Paris Triathlon

BOURGET Charles

CTN DR 075 Paris Tennis de Table

BRIAND Pascal

CTN DR 031 Hte Garonne Roller Skating

CACHEUX Ludovic

CTR DR 033 Gironde Karaté

CALLAREC Jacques

CTN DR 075 Paris FSGT

CEZARD Jean - Paul

CTN DR 075 Paris F.F. Sport U.

CHABROLLE Patrick

CTN DR 069 Rhône FSGT

CHAPITAUX Mederic

CTN DR 075 Paris Sports de Combat

CLAVERIE Cédric

CTR DR 033 Gironde Judo

COM Philippe

CTN DR 075 Paris Handisport

COUGOULIC Pierre

CTN DR 035 Ille-et-Vilaine FFEPGV

DECHAMP Jérôme

CTN DR 063 Puy de Dôme Aviron

DODU Alexandre

CTN DR 075 Paris Triathlon

DOUBLIER Franck

CTR DR 069 Rhône Rugby à XIV

DOUCET Frédéric

CTR DR 080 Somme Aviron

DUCLOZ Lionnel

CTR DR 044 Loire Atlantique Football

FREMION Éric

CTR DR 045 Loiret Football

GALERA Jean Luc

CTR DR 054 Meurthe-et-Moselle Tennis

GAUTIER Cyril

CTN DR 075 Paris UCPA

HOUDIER Jérôme

CTN DR 021 Côte d'Or Aéronautique

JULIEN Xavier

CTN DR 075 Paris FFEPMM

LAGACHE Claire

CTN DR 069 Rhône Spéléologie

LEBLOND Cyril

CTR DR 087 Hte Vienne Canoë-Kayak

LERNOULD Claude

CTN DR 075 Paris Équitation

LEYS Bertrand

CTN DR 059 Nord Volley-Ball

LOUCHET Gérard

CTN DR 013 Bouche du Rhône Golf

MANIN Christophe

CTN DR 075 Paris Randonnée Pédestre

MANRY Gaël

CTR DR 035 Ille-et-Vilaine Gymnastique

MARTINEZ Christophe

CTR DR 021 Côte d'Or Football

MICHEL Éric

CTN DR 069 Rhône Taekwondo

NARDUZZI Yves

CTN DR 075 Paris Canoë-Kayak

PETITEAU Christian

CTR DD 972 Martinique Basket-Ball

POLLET Frédérique

CTR DR 014 Calvados Basket-Ball

REBEYROL Frédéric

CTN DR 075 Paris Canoë-Kayak

RILLH Henri - Luc

CTN DR 069 Rhône Montagne et Escalade

ROBIN Jean - Yves

CTN DR 075 Paris Escrime

ROHART Xavier

CTN DR 013 Bouche du Rhône Voile

ROLLETT Jérémy

CTN DR 075 Paris Parachutisme

ROOS Pierre

CTR DR 034 Hérault Canoë-Kayak

RUELLO Yann Pierre

CTN DR 013 Bouche du Rhône FESS Marins

SAINT-GENIES Grégory

CTN DR 075 Paris Sports de Glace

SALESSE Michel

CTR DR 031 Hte Garonne Escrime

SAMYN Rémi

CTN DR 075 Paris Montagne et Escalade

SAVARY Jean Christophe

CTR DR 014 Calvados Tennis

SORIN Grégoire

CTR DR 035 Ille-et-Vilaine Football

SUYWENS Samuel

CTN DR 075 Paris Haltérophilie

VIDAL Philippe

CTN DR 063 Puy de Dôme Lutte

VILLIERE Fabrice

CTR DR 051 Marne Football



Adhérer ?

SNAPS Infos 83

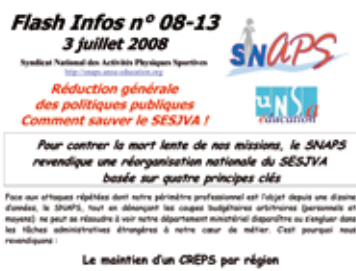
Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !
 C'est agir, participer au débat et à l'action ;
 c'est appartenir à une organisation solidaire ;
 c'est être informé des questions corporatives.

Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :

ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

FLASH Infos

Lettre d'information diffusée
par mail aux syndiqués



SNAPS Infos

Trimestriel d'information



SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Toujours négocier pour obtenir de bons taux ! C'est épuisant...

Moi, quand j'épargne mon taux d'emprunt baisse...

Ma banque est coopérative et je me sens en confiance.

casden
BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les enseignants et les personnels techniques et administratifs la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.
Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 826 824 400*
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2011

(Période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français – 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



☐ M. ☐ Mme⁽¹⁾ ☐ Mlle Nom : Prénom :

Date de Naissance : / / Adresse :

T. fixe : / / / / Portable: 06 / / / / E-mail : @

Grade et classe (2): Echelon (2) : depuis le : / / Note : /100

Indice (2) : Fonctions : Affectation :

☐ Temps partiel % ☐ Retraité ☐ Autres situations (3):

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de € (voir page ci-contre)

☐ par prélèvement automatique (*)

☐ par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion:

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2011 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/10 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/11 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

MES AVANTAGES

50 % de réduction pour une première adhésion ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

VOUS ÊTES A LA RETRAITE ? LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)



CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*

	Brut	INM**	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4436,79 €		276 €	CLASSE NORMALE					
4ème	HEA2	916	4220,25 €	1 an	264 €						
4ème	HEA1	881	4058,99 €	1 an	252 €						
3ème	1015	821	3782,56 €	3 ans	237 €						
2ème	966	783	3607,48 €	2 ans	225 €	11ème	1015	821	3782,56 €		237 €
1er	901	734	3381,73 €	2 ans	210 €	10ème	966	783	3607,48 €	2 ans 6 m	225 €
HORS CLASSE						9ème	901	734	3381,73 €	2 ans 6 m	210 €
						8ème	835	684	3151,36 €	2 ans 6 m	195 €
						7ème	772	635	2925,61 €	2 ans	180 €
						6ème	716	593	2732,10 €	2 ans	171 €
						5ème	664	554	2552,42 €	2 ans	159 €
						4ème	618	518	2386,56 €	2 ans	150 €
						3ème	565	478	2202,27 €	2 ans	138 €
						2ème	506	436	2008,76 €	2 ans	123 €
						1er	427	379	1746,15 €	2 ans	108 €

PROFESSEUR DE SPORT*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3607,48 €		225 €	CLASSE NORMALE							
6ème	910	741	3413,98 €	3 ans	213 €								
5ème	850	695	3202,04 €	3 ans	201 €								
						11ème	801	658	3031,58 €				189 €
4ème	780	642	2957,46 €	2 a 6 m	183 €								
						10ème	741	612	2819,64 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	177 €
3ème	726	601	2768,96 €	2 a 6 m	174 €								
						9ème	682	567	2612,32 €	5 ans	4 ans	3 ans	165 €
2ème	672	560	2580,06 €	2 a 6 m	162 €								
						8ème	634	531	2446,45 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	153 €
1er	587	495	2280,59 €	2 a 6 m	144 €	7ème	587	495	2280,59 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	144 €
HORS CLASSE						6ème	550	467	2151,59 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	132 €
						5ème	510	439	2022,59 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						4ème	480	416	1916,62 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	117 €
						3ème	450	395	1819,87 €	1 an			114 €
						2ème	423	376	1732,33 €	9 mois			105 €
						1er	379	349	1607,93 €	3 mois			99 €

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*

	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3607,48 €		225 €	HORS CLASSE					
4ème	910	741	3413,98 €	4 ans	213 €						
3ème	850	695	3202,04 €	4 ans	201 €						
2ème	810	664	3059,22 €	3 a 6 m	192 €						
1er	741	612	2819,64 €	3 ans	177 €	6ème	801	658	3031,58 €		189 €
CLASSE EXCEPTIONNELLE						5ème	741	612	2819,64 €	3 ans	177 €
						4ème	645	539	2483,31 €	3 ans	156 €
						3ème	607	510	2349,70 €	3 ans	147 €
						2ème	569	481	2216,09 €	3 ans	138 €
						1er	538	457	2105,52 €	2 ans	129 €

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2487,92 €				156 €
10ème	608	511	2354,31 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	147 €
9ème	570	482	2220,70 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
8ème	539	458	2110,12 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	129 €
7ème	504	434	1999,55 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	123 €
6ème	478	415	1912,01 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
5ème	449	394	1815,26 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
4ème	423	376	1732,33 €	2 a 6 m	2 ans		105 €
3ème	395	359	1654,01 €	1 a 6 m	1 an		102 €
2ème	366	339	1561,86 €	1 a 6 m	1 an		96 €
1er	306	297	1368,36 €	1 an			84 €

* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

** Valeur de l'INM au 1er octobre 2009



Vos secrétaires régionaux

ALSACE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

AQUITAINE

M. Jean Louis MORIN
51 rue de Coulmiers
33400 TALENCE
port. 06 85 20 43 48
morintitou@aol.com

AUVERGNE

Mme Gaëlle SCHMITZ
13 rue St Benoît
43750 VALS PRES LE PUY
prof. 04 71 09 80 96
port. 06 61 11 63 15
schmitzprovost@gmail.com

BASSE-NORMANDIE

M. Alain JEHANNE
10, rue de Montreal
14000 CAEN
prof. 02 31 43 26 46
port. 06 78 88 50 51
alain.jehanne@yahoo.fr

BOURGOGNE

M. Xavier LANCE
3bis Impasse Monnot Boissière
21370 PLOMBIERES LES DIJON
prof. 03 80 68 39 25
port. 03 80 68 39 01
xavier.lance@jeunesse-sports.gouv.fr

BRETAGNE

Mme Marie Annick MAUS
27 rue Hoche
56400 AURAY
prof. 02 97 46 29 36
port. 06 74 17 29 64
marie-annick.maus@jeunesse-sports.gouv.fr

CENTRE

M. Mathieu DEPLANQUE
1 rue Paul Sougy
Appt. 343
45100 ORLEANS
prof. 02 38 77 49 00
port. 06 23 32 99 85
mathdep@hotmail.com

CHAMPAGNE

M. Frantz RALITE
15, rue de l'Église
51510 COOLUS
prof. 03 26 26 98 12
frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr

CORSE

M. Christian OSTY
10 parc belvédère
20000 AJACCIO
prof. 04 95 32 85 85
port. 06 22 89 04 68
christianosty@hotmail.com

COTE D'AZUR

M. Michel POU
Fort carré
Avenue du 11 novembre
06600 ANTIBES
port. 06 80 22 45 54
michel.pou@jeunesse-sports.gouv.fr

FRANCHE-COMTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
DDJS
2 Boulevard maritime
97100 BASSE TERRE
port. 06 60 78 64 38
florent.rosec@jeunesse-sports.gouv.fr

GUYANE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTE-NORMANDIE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

ILE DE FRANCE

M. Raphaël MILLON
81 rue Barrault
75013 PARIS
prof. 01 40 77 56 66
port. 06 86 63 17 91
raphael.millon@jeunesse-sports.gouv.fr

LA REUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@wanadoo.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

M. Yves CABON
1 rue Victoire de la Marne
34000 MONTPELLIER
prof. 04 67 10 14 35
port. 06 80 05 43 96
cabonyves@orange.fr

LIMOUSIN

M. Fabrice DUBOIS
Le Bat Fût
87800 JANAILHAC
prof. 03 24 52 67 30
port. 06 86 93 30 59
fadubois@laposte.net

LORRAINE

M. Jean-Michel GEHIN
16, chemin de la croix de la Houblivière
88120 ROCHESSON
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

MARTINIQUE

Mme Véronique FLAMAND
28 rue du Surf-Tartane
97220 LA TRINITE
prof. 05 96 59 03 42
port. 06 96 83 05 96
veronique.flamand@jeunesse-sports.gouv.fr

MAYOTTE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

MIDI-PYRENEES

M. André PERROT
7, avenue du Maréchal Juin
46000 CAHORS
prof. 05 65 53 26 30
port. 06 70 81 33 74
ar.perrot@wanadoo.fr

NORD PAS DE CALAIS

M. Vincent LAVALLEZ
8 rue de la Source
59147 GONDECOURT
prof. 03 20 14 42 92
port. 06 18 08 51 31
vincentlavallez@free.fr

PAYS DE LOIRE

Mme Caroline JEAN
54 Rue de la Trémissinière
44000 NANTES
prof. 06 75 93 08 17
port. 06 61 82 39 53
caroline.jean@drjcs.gouv.fr

PICARDIE

Mme Marie-Hélène DELAFOLIE
19, rue Lucien Laine
Rés. les 3 Rivières - B.23
60000 BEAUVAIS
prof. 03 44 06 06 25
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr

POITOU-CHARENTE

M. Vincent FAVREAU
27 Chemin Rochelais
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
prof. 05 46 35 25 30
port. 06 75 02 80 56
vincent.favreau@jeunesse-sports.gouv.fr

PROVENCE

Mlle Caroline GAZELE
37 montée du Thoron
04510 AIGLUN
prof. 04 92 36 70 00
port. 06 08 05 03 20
caroline.gazele@jeunesse-sports.gouv.fr

RHONE-ALPES

M. Antoine LE BELLEC
13 avenue des Bruyères
Bât G02
26500 BOURG LES VALENCES
prof. 04 75 82 46 15
port. 06 88 16 31 45
lebellecantoine@yahoo.fr

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
Maison du Sport Français
1, av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org